

# ENTREPRISES INDIVIDUELLES

## MENTION "EI" OU "ENTREPRISE INDIVIDUELLE" OBLIGATOIRE

LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES CRÉÉES DEPUIS LE 15 MAI 2022 BÉNÉFICIENT D'UN RÉGIME PLUS PROTÉCTEUR EN MATIÈRE DE PATRIMOINE PERSONNEL.

RESPONSABILITÉ LIMITÉE → AUX BIENS UTILES À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUEMENT



LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES CRÉÉES, AVANT LE 15 MAI 2022, BÉNÉFICIENT AUSSI DE CETTE RESPONSABILITÉ LIMITÉE POUR TOUTES CRÉANCES ENGAGÉES À COMPTER DE CETTE DATE.

UNE MENTION EI OU ENTREPRISE INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE SUR LES DOCUMENTS PROFESSIONNELS



### COMMENT ÇA MARCHE ?

SI VOUS ÊTES ENTREPRENEUR INDIVIDUEL, VOUS DEVEZ UTILISER UNE DÉNOMINATION INCORPORANT VOTRE NOM OU NOM D'USAGE PRÉCÉDÉ OU SUIVI IMMÉDIATEMENT DES MOTS "ENTREPRENEUR INDIVIDUEL" OU DES INITIALES "EI".

#### CETTE MENTION DOIT FIGURER SUR SES DOCUMENTS PROFESSIONNELS :

sur les devis, les notes de commandes, les tarifs, les factures et notes de facturation, les documents publicitaires, les correspondances, etc.

→ Elle doit aussi figurer sur le compte bancaire dédié à l'activité professionnelle.

#### TOUTES LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES DOIVENT MENTIONNER "EI" OU "ENTREPRISE INDIVIDUELLE"

sur leurs documents professionnels, y compris celles créées avant le 15 mai 2022

→ Les micro-entreprises sont des entreprises individuelles : elles sont donc également concernées par cette obligation.

Il n'est pas nécessaire de procéder à une modification au Répertoire des Métiers :

→ La mention "EI" ou "Entreprise individuelle" n'a pas à y être mentionnée.

Ce nouveau régime est directement applicable, sans formalité de publicité à un registre.



### EN PRATIQUE

SI VOUS ÊTES ENTREPRENEUR INDIVIDUEL, POURQUOI DEVEZ-VOUS UTILISER UNE DÉNOMINATION INCORPORANT SON NOM OU NOM D'USAGE PRÉCÉDÉ OU SUIVI IMMÉDIATEMENT DES MOTS "ENTREPRENEUR INDIVIDUEL" OU DES INITIALES "EI" ?

Cette dénomination a pour but l'information des contacts de l'entreprise individuelle du statut sous lequel elle est exercée, et en particulier pour les créanciers professionnels de la limitation de leur gage, compte tenu de la séparation des patrimoines applicable à toutes les entreprises individuelles.

POUR EN SAVOIR +

